

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 21 décembre 2009

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de voix : 14

L'an deux mille neuf le vingt et un décembre à dix neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN, Thierry LEGER, Isabelle LEMOINE, Valérie LLORENS, Sandrine MELCHIOR, , Jean-Claude ZDUN.

Absents excusés : Bernard WEITTEN qui a donné procuration à Sylvain PRATI.

Laurent RIEFFEL qui a donné procuration à Pierre HEINE.

Sophie HUIN.

POINT 1

Validation des choix de la commission d'appel d'offre (nouveau groupe scolaire).

Les services municipaux n'ont pas la capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension de l'école.

Il a donc été décidé de consulter des structures pour déléguer cette maîtrise d'ouvrage.

Elle en retiendra 3 et les soumettra par la suite au conseil municipal pour désignation effective.

Une seule réponse, émanant de la SODEVAM, a été expédiée.

Le coût estimé de ce service avoisine les 80 000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le choix de la commission d'appel d'offre et désigne la SODEVAM comme Maître d'Ouvrage Délégué.

POINT 2

Acceptation de l'encaissement de chèques suite à un sinistre.

Lors d'une location du centre culturel en janvier dernier, des dégâts importants avaient été causés, aux portes notamment. Notre compagnie d'assurance vient de nous faire parvenir le règlement de ce sinistre, soit 1 346 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce règlement.

POINT 3

Motion contre la fermeture du service de radiothérapie de l'Hôpital BEL AIR.

Le maire procède à la lecture d'une motion visant à préserver le service de radiothérapie à l'hôpital Bel-Air de THIONVILLE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de l'inquiétude des personnels du service de radiothérapie de l'hôpital Bel-Air,
- relève la vétusté des équipements actuellement utilisés,
- souhaite leur remplacement par du matériel efficace,
- demande le maintien de ce service afin de préserver les services de proximité pour les habitants de la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 4

Décision modificative du budget principal 2009.

La Municipalité avait fait acte de candidature au plan « Ecoles Numériques Rurales » en mai 2009. Cette opération permet d'équiper l'école primaire « Jean Moulin » d'un équipement informatique mobile. Le dossier élaboré par la Municipalité a été retenu par l'Inspection Académique de Moselle et une subvention de 8 464 € nous a été attribuée. Cete subvention représente 80 % du montant hors taxes de la solution retenue chez CEBEA.

Montant HT de la configuration : 10 580 €

Montant TTC de la configuration : 12 653,68 €

Montant de la subvention : 8 464 €

Cette opportunité arrivant en cours d'année, la dépense n'avait pas été prévue au BP 2009. Il convient donc de modifier la section « Investissement » comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap/art	Libellé	Voté	Modification	Proposition nouvelle
21	Immob. corporelles			
2184	Mobilier	18 000	-13 000	5 000
2183	Matériel de bureau et informatique	500	+13 000	13 500

POINT 5

Attribution du nom des rues pour les nouveaux lotissements :

La municipalité est amenée à donner un nom de rue aux lotissements en cours de réalisation.

Après débat, le conseil municipal, décide la dénomination des rues comme suit :

- « Le Grand Parc I » : rue Jean-Marie PELT.
- « le Grand Parc II » : décision reportée.
- « Le Bois Fouillis » : impasse du Bois Fouillis.
- « Les Coteaux » : rue Elise HOURT.

POINT 6

Aide à la personne : dessalage des propriétés privées.

Des bacs à sel sont installés aux « points sensibles » de circulation de la localité. Ils sont destinés à traiter le domaine public.

La quantité préconisée pour le dessalage est de 15 grammes au m² soit plus de 3 300 m² avec 50 kg. De quoi répondre très largement à la demande. Au-delà de cette quantité, la chaussée se dégrade rapidement sous l'action du sel.

Un certain nombre d'habitants utilisent ce sel pour leurs besoins privés.
Ce faisant, ils limitent les possibilités d'intervention en cas de nécessité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer aux habitants de Metzervisse du sel de déneigement au prix de 6 € lesac de 25 kg, à raison d'un sac par foyer.

L'organisation de ce service est confiée aux services techniques.

La population sera avisée des horaires d'enlèvement.